

CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

PROCES-VERBAL

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi 11 avril à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 29/03/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Christelle BODIN a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 21 MARS 2024 est approuvé à l'unanimité.

1° - Vote du CA 2023

Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle BODIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| BUDGET PRINCIPAL | Résultats reportés | | 453 383,68 € | | 612 194,51 € | - € | 1 065 578,19 € |
| | Opérations de l'exercice | 662 609,26 € | 902 084,74 € | 488 500,68 € | 38 827,59 € | 1 151 109,94 € | 940 912,33 € |
| | TOTAUX | 662 609,26 € | 1 355 468,42 € | 488 500,68 € | 651 022,10 € | 1 151 109,94 € | 2 006 490,52 € |
| | Résultats de clôture | | 692 859,16 € | | 162 521,42 € | | 855 380,58 € |

| | | | | | | | |
|---------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| LOTISSEMENT LES PEUPLIERS | Résultats reportés | | 14 855,00 € | 210 559,26 € | | 210 559,26 € | 14 855,00 € |
| | Opérations de l'exercice | 217 361,26 € | 217 361,26 € | 188 035,26 € | 210 559,26 € | 405 396,52 € | 427 920,52 € |
| | TOTAUX | 217 361,26 € | 232 216,26 € | 398 594,52 € | 210 559,26 € | 615 955,78 € | 442 775,52 € |
| | Résultats de clôture | | 14 855,00 € | | | 173 180,26 € | |

| | | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| LOTISSEMENT LES GENETS | Résultats reportés | | | 10 845,00 € | | 10 845,00 € | - € |
| | Opérations de l'exercice | 137 806,45 € | 137 806,45 € | 137 806,45 € | 10 845,00 € | 275 612,90 € | 148 651,45 € |
| | TOTAUX | 137 806,45 € | 137 806,45 € | 148 651,45 € | 10 845,00 € | 286 457,90 € | 148 651,45 € |
| | Résultats de clôture | | - € | 137 806,45 € | | 137 806,45 € | |

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2° - Approbation des comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni l'observation ni réserve de sa part.

3°- Vote du BP 2024 – budget principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 1.174.880,58 €**
- **Fonctionnement : 1.015.500,00 €**

4°- Vote du BP 2024 – Lotissement Les Peupliers 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2024.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget annexe de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 376.070,52 €**
- **Fonctionnement : 317.895,26 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget primitif du budget du Lotissement Les Peupliers pour l'année 2024.

5°- Vote du BP 2024 – Lotissement Les Genets

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget annexe de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 275.612,90 €**
- **Fonctionnement : 252.811,45 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget primitif du budget du Lotissement Les Peupliers pour l'année 2024.

6° - Vote des taux d'impositions 2024

M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services fiscaux mentionnant les taux d'impositions pour 2024 :

- taxe foncière (bâti) = 33.92 %
- taxe foncière (non bâti) = 66.06 %
- taxe d'habitation RS = 14.50 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2023 pour 2024.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

7° - Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M57. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M57 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à **692.859,16 €**. **L'excédent de l'exercice 2023 est de 239.475,48 €**.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **162.521,42 €** à la clôture de l'exercice 2023.

Le déficit de l'exercice 2023 est de 449.673,09 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **319.380,58 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002**.
- ✓ Affectation de la somme de **373.478,58 €** à la couverture de l'autofinancement au compte 1068
- ✓ Affectation de la somme de **162.521,42 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001**.

8° - Travaux

Les travaux de 2024 sont avant tout de terminer les 2 gros projets débutés en 2023 :

La Mam Chiron Patapon à hauteur de 385000 € et les 4 logements jeunes d'un coût de 485000 €
Rénovation du gymnase avec installation de panneaux photovoltaïques pour 80000€ et l'entretien de la voirie pour 40000€

9° - Questions diverses

- **Assurance des 4 logements** : le conseil municipal souhaite assurer les 4 logements en tant que propriétaire car ils sont maintenant hors d'eau et hors d'air. Une demande de devis a été faite auprès de GROUPAMA.
- **Retraités à venir** : Deux agents vont partir prochainement à la retraite. Marie-Laure qui est à 11h/semaine et Guy qui est lui à 35h/semaine. Une commission étudiera les options possibles suite à leurs départs.
- **Tarif caverne** : la concession sera de 1m x 1m pour un tarif de 100 €. Le conseil municipal valide ce tarif de 100€ par concession. L'implantation des concessions « caverne » se fera dans le bas du cimetière à côté du columbarium.
- **Borne électrique** : Le SIEDS et l'Agglo2B ont validé la demande d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, située sur le parking place de la mairie. Le projet est validé par les élus du SIEDS. La borne sera installée, place de la mairie à côté du transformateur.
- **Camion Pizza** : le conseil municipal accepte l'implantation du camion pizza. S'il n'a pas besoin d'énergie, pas de contrepartie financière.
- **Elections Européennes** : Elles ont lieu le 9/06/2024 de 8h à 18h.
Julien, Myriam et Christelle permanence de 8h à 11h20
Jean-Jacques, Alexandre, Benoît G. permanence de 11h20 à 14h40
Thomas, Dominique et Guy permanence de 14h40 à 18h
Tous les élus sont convoqués au dépouillement à 18h.
- **8 mai 2024** : L'UNC s'occupe de l'organisation en collaboration avec le conseil municipal. Le programme sera communiqué.
- **Car scolaire** : Le forfait du transport scolaire évolue : 75 € pour les deux premiers enfants et 50€ à partir du 3^{ème} enfant. Le Conseil municipal ne souhaite pas modifier la prise en charge des forfaits maternelles et élémentaires.

Le secrétaire de séance

Christelle BODIN



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

